



Date	03 mars 2016
Lieu	Aérodrome Arcachon la Teste de Buch
Objet de la réunion	Commission des usagers
Auteur du compte-rendu	Frédéric PATEY
Participants	VP Jean Claude VERGNERS DSAC Pascal TOUSINOT Dir AD Frédéric PATEY Resp AFIS Didier ALLETRU Agt AFIS Sandra THARAUD USAGERS DE L'AERODROME liste des présents jointe

Présentation de l'activité 2015 : 45282 mouvements

Hausse du trafic de 7.9%

Progression de l'activité hélicoptère 29%

Baisse de l'activité militaire – 27%

Types de vol					Types d'activités					
vols	2012	2013	2014	2015	Activités	2012	2013	2014	2015	%
IFR	847	812	965	863	Militaires	1077	887	621	449	-27%
Voyages nationaux	802	800	920	837	Clubs	22965	22360	25331	26784	5,70%
non nationaux	45	12	45	26	Privés Français	3928	5452	6681	7256	8,60%
					Privés Etrangers	1208	945	780	714	-8,50%
VFR	36353	36641	40994	44419						
Voyages	4977	4491	4764	4757	travail aérien	5928	5569	5238	4959	-5,30%
Locaux	31376	30542	34788	38410						
Transits	1486	1506	1442	1252	Hélicoptères	1966	1995	2215	2854	29%
Planeurs	990	914	1123	1111	Réacteurs	10	10	4	10	150%
Total	38686	37351	41959	45282	Piste 07	9672-26%	10037-28%	11345-28%	12770-29%	
%	+6,5%	-3,2%	+12,33%	+7,9%	Piste 25	27528-74%	25808-72%	29172-72%	31266-71%	

Bilan AFIS :

- 52 FNE
 - 22 problèmes sur avions avec interruption du vol.
 - 4 FOD (objets sur piste).
 - 2 accidents d'avions.
 - 3 sorties de pistes.
 - 3 incursions en pistes.
 - 7 relatives à la réglementation (décollage /atterrissage sans radio non respect des consignes locales).
 - 2 problèmes sur les installations techniques sensibles du service

(FAX/téléphone/enregistreurs/électricité).

- 4 relatives au péril animalier (collision volatile).
- 1 atterrissage terrain CAZAUX.
- 1 blessure corporelle (para).
- 3 atterrissages d'urgences.

3 ACAP ACTIONS CORRECTIVES /PREVENTIVES

- 1 liée au passage en auto information du service AFIS.
- 1 liée au changement de numéro de téléphone opérationnel du service.
- 1 liée au changement des circuits des hélicoptères.

2 EDS ETUDE DE SECURITE:

- 1 liée au changement du numéro de téléphone opérationnel.
- 1 liée à l'arrivée hélicoptères pour les vols touristiques.

- Conclusion: aucune cible du tableau des objectifs du Système de Management de la Sécurité n'est dépassée.

Redevances 2016

ATTERRISSAGE et PARKING (jour et nuit).

« Concerne principalement le trafic des avions extérieurs ».

- 2 % aéronef inférieur à 1.5 tonne.
- 4 % Aéronef supérieur à 1.5 tonnes.

GARAGE

« Concerne principalement les avions basés et les clubs »

- 0 % aéronef inférieur à 1.5 tonne.
- 4% Aéronef supérieur à 1.5 tonnes

USAGE

« Concerne principalement les avions basés et les clubs »

- 0 % aéronef inférieur à 2.5 tonne.
- 4% Aéronef supérieur à 2.5 tonnes

redevances liées aux AOT:

les tarifs du m² annuel évoluent à la baisse , et pour plus de clarification l'intitulé des redevances d'occupation est modifié :

- 1/terrain nu ou pour construction : 4.16€ m2 HT (reste inchangé)
- 2/Bâtiment construit par l'occupant
 : A l'issue de la 1^{er} AOT : 9.36€ m2 HT (reste inchangé)
 : A l'issue de la 2^{eme} AOT (activité commerciale) : .. 13.52€ m2 HT (au lieu de 18.73€HT)
- 3/ Bâtiment mis à disposition pour une activité associative :9.36€ m2 HT
- 4/ Bâtiment mis à disposition pour une activité commerciale :13.52€ m2 HT (au lieu de 18.73€ HT)

REDEVANCES AERODROME 2016			
REDEVANCE D'ATTERRISSAGE			
Aéronefs extérieurs	TARIF 2016		
	CATEGORIES	HT	TTC
Aéronefs	<1,5t	5,52 €	6,62 €
	1,5t à - 2,5 t	13,98 €	16,77 €
	2,5t à 5,7t	27,96 €	33,56 €
	>5,7 +t	3,72 €	4,47 €
Aéronefs légers d'aéroclubs voisins (Andernos, Mimizan, Mérignac, Saucats, Yvrac, Marmande)	CATEGORIES	HT	TTC
Aéronefs	<1,5t	3,39 €	4,06 €
	1,5t à 2,5 t	11,19 €	13,43 €
REDEVANCE DE STATIONNEMENT DE JOUR			
Aéronefs extérieurs: par tonne et par heure	CATEGORIES	HT	TTC
	< 1,5 t : journée d'arrivée gratuite		
Parking herbe		0,23 €	0,28 €
Parking revêtu		0,36 €	0,43 €
Hangar	Parking couvert jour et nuit		
Aéronefs extérieurs : par heure	<1,5t	1,53 €	1,84 €
	>1,5t	3,12 €	3,74 €
FORFAIT NUIT / CS plus 30 mn à 07h00 TU			
Parking revêtu	CATEGORIES	HT	TTC
Aéronefs	<1,5t	7,03 €	8,44 €
	1,5t à 2,5t	18,65 €	22,37 €
	2,5t à 5,7t	41,93 €	50,31 €
	>5,7t	60,15 €	60,18 €
Parking herbe			
Aéronefs	<1,5t	4,66 €	5,60 €
	1,5t à 2,5t	9,60 €	11,52 €
REDEVANCE PASSAGER			
Vois commerciaux / passager		HT	TTC
		3,39 €	4,07 €

REDEVANCE MENSUELLE DE GARAGE			
	CATEGORIES	HT	TTC
Aéronefs basés	<1,5t	92,92 €	111,51 €
	1,5t à - 4,5 t	264,09 €	316,91 €
	>4,5 t	336,26 €	403,60 €
	tonne sup/tonne	22,96 €	27,55 €
Aéronefs extérieurs	<1,5t	136,66 €	163,99 €
	1,5t à - 4,5 t	310,02 €	372,02 €
	>4,5 t	336,26 €	403,60 €
	tonne sup/tonne	22,96 €	27,55 €
REDEVANCE SEMESTRIELLE D'USAGE			
Aéronefs basés de clubs <2,5t incluant les taxes d'atterrissage	forfait	160,04 €	192,05 €
Aéronefs basés privés <2,5t incluant les taxes d'atterrissage	forfait	229,03 €	274,83 €
Aéronefs de clubs voisins <2,5t incluant les taxes d'atterrissage	forfait	180,18 €	216,21 €
Aéronefs >2,5t incluant les taxes d'atterrissage	forfait	285,23 €	342,27 €
	tonne sup/tonne	53,43 €	64,11 €
REDEVANCE D'OCCUPATION dans l'emprise de l'Aérodrome		M²/an (toutes activités aéronautiques)	
		HT	TTC
terrain nu ou pour construction		4,16 €	4,99 €
batiment construit par l'occupant a l'issue de la 1er AOT		9,36 €	11,23 €
batiment construit par l'occupant a l'issue de la 2em AOT activité commerciale		13,53 €	16,24 €
batiment mis à dispos pour activité associative		9,36 €	11,23 €
batiment mis à disposition pour activité commerciale		13,53 €	16,24 €

A noter : Le tableau des redevances d'aérodrome du présent compte rendu a été corrigé de l'erreur révélée en commission sur la ligne des redevances mensuelles de garage pour les avions < 1.5T.

REGLEMENTATION ET CONSIGNES LOCALES :

-Rappel des engagements et recommandations de la Charte de qualité de l'environnement.
 -Lecture des dispositions particulières environnementales applicables aux vols courts en hélicoptère.
 La DSAC indique que ces dispositions ont pour effet de pérenniser l'activité tout en protégeant les riverains.

M Storelli : L'ADPPM confirme les progrès obtenus avec l'application de ces dispositions, et souhaite encore avancer sur le plan de la protection environnemental.

La COBAS indique son engagement et sa volonté d'action pour la réduction des nuisances sonores et rappelle que chacun doit s'impliquer et dialoguer pour que des actions efficaces soient menées.

M Storelli : L'ADPPM n'a rien contre l'aérodrome et souhaite continuer à avancer grâce au travail et au dialogue.

PRESENTATION DE LA CARTE VAC :

Les trajectoires hélicoptères ne figurent plus sur la carte d'approche.
 La COBAS précise que l'hippodrome se développe fortement.

APAPI :

Un système d'aide à l'atterrissage va être installé au seuil 25, le coût est de 25000 Euros, il est financé par la COBAS.

Mme Beauvais demande qui avait demandé que ce système soit mis en place ?

La COBAS rappelle que ce projet avait plusieurs fois été évoqué en CCE. Le but est d'obtenir des avions qu'ils effectuent une pente d'approche régulière à l'atterrissage en 25.

CALIPSO :

Plusieurs avions de l'aérodrome sont classifiés d'autres sont en cours de classification.

M Raffy : L'ACBA confirme qu'il est compliqué de déplacer les avions sur les sites du STAC pour y effectuer les tests.

M Tousinot de La DSAC ajoute qu'à plusieurs reprises le STAC a essayé de regrouper 20 appareils sur l'aérodrome d'Andernos sans jamais pouvoir obtenir une mobilisation des propriétaires d'appareils.

M Rouquié : à quoi va servir la classification, et est-elle applicable aux appareils étrangers ?

DSAC M Tousinot : l'indice de performance CALIPSO permettra dans l'avenir d'offrir des privilèges aux avions les plus silencieux, Il ne concerne que les avions Français.

QUESTIONS DIVERSES

- L'ACFH révèle des anomalies dans les niveaux des réservoirs d'essence de ses avions et demande qu'une révision des systèmes de fermeture des portes du hangar H2 soit effectuée.
COBAS: les verrous ont déjà été réparés en début d'année, ils seront à nouveau remis en état dans les prochains jours.

- La procédure IFR sera-t-elle publiée officiellement ?
COBAS/DSAC .Le dossier est en cours d'instruction.

Mme Beauvais : A quoi va servir le terrain mis à disposition pour les établissements COUACH et quel chemin sera utilisé pour y accéder.

COBAS. Ce terrain de 5000 m² va servir pour le stockage de moules en composite. Ce terrain n'est pas dans l'emprise de l'Aérodrome. Pour y accéder, l'occupant passera par la route de Cazaux.

- M Jarillon EPSBA : Pourquoi les associations ont des AOT et pas des baux locatifs pour les bâtiments ?
COBAS : L'usage privatif du domaine public suppose l'octroi, par le propriétaire de la dépendance domaniale occupée, d'un titre d'occupation délivré à titre temporaire précaire et révocable, (AOT).

-M Jarillon EPSBA : Pourquoi les associations sportives ne paient pas de loyer pour l'utilisation des infrastructures communales (stades, vestiaires, équipements extérieurs, etc.) ?

COBAS. Il s'agit généralement d'infrastructures municipales utilisées par plusieurs associations.

-M Grand : Pourquoi le montant annuel de l'occupation ne correspond pas à l'indice IRL qui est indiqué dans les AOT ?

COBAS : L'indice IRL évolue chaque année, le montant de la redevance annuelle est révisé selon cet indice par le service des finances de la COBAS, il n'y a aucune erreur sur l'exemple donné.

- M Grand : Serait-il possible d'avoir du carburant UL 91 sur l'aérodrome ?

COBAS : A l'inverse des autres carburants qui sont en dépôt, TOTAL souhaite que le carburant UL 91 soit acheté puis revendu par l'exploitant .La COBAS n'achète ni ne revend de carburant aéronautique.

Si un club souhaite être équipé, il lui revient d'effectuer toute la démarche auprès de TOTAL pour obtenir et gérer une micro station UL 91. Le positionnement d'une micro station sur l'aérodrome nécessite l'accord de la COBAS et une AOT.

-M Grand : Il semble que l'impôt foncier soit plus élevé sur l'aérodrome que dans la zone industrielle de la Teste de Buch. Quel est le mode de calcul de cet impôt et qui a demandé aux impôts de recouvrir l'impôt foncier des Sté privées de l'aérodrome ?

- M Chaldebas : Pourquoi les propriétaires n'ont pas été prévenus avant du paiement de cet impôt ?
COBAS : Des discussions sont en cours avec les services fiscaux au sujet du niveau de l'impôt, mais aucune réponse ne nous est encore parvenue. La COBAS n'est pas responsable des réajustements, et elle ne pouvait pas savoir quand ils auraient lieu.

-M Chaldebas : Pourquoi certaines AOT n'ont été renouvelées que pour 1 an au lieu de 7 comme il était écrit ?

COBAS : la problématique foncière non résolue ne permettait pas à la COBAS de pouvoir s'engager sur 7 ans, elle a donc décidé de donner 1 an en attendant que le dossier soit tranché.

Plus aucun sujet n'étant abordé, M VERGNERES remercie les participants et clôture la réunion.